

L'ÉMERGENCE DE LA NOTION DE « DILIGENCE RAISONNABLE » EN DROIT DU TRAVAIL ET LES FORMES DE SON INTÉGRATION JURIDIQUE



RÉSUMÉ

La « diligence raisonnable » est apparue dans le domaine du droit du travail avant d'occuper le centre du débat international relatif à la responsabilité directe des entreprises en matière de respect des droits de l'homme. Cette notion étrange pose le défi d'en établir le sens et la portée, car divers instruments normatifs et jurisprudentiels y font référence sans la définir précisément. Cette absence de définition contraste avec l'impact potentiel de la diligence raisonnable sur notre discipline, si elle devenait l'instrument de mesure des obligations de l'employeur dans la relation de travail. Nous tenterons ici de lui donner un sens cohérent, en identifiant ses principales caractéristiques et en prenant comme point de départ ces textes juridiques épars. Nous nous posons également la question de savoir si le droit du travail pourra assimiler le concept, ou si celui-ci donnera lieu à des modifications profondes.

Mots clés : Diligence raisonnable, droits humains au travail, système juridique, principes du droit du travail.

ABSTRACT

« Due diligence » first appeared in the field of labour law and then took center stage in the international debate on the direct responsibility of companies in terms of respect for human rights. This strange notion poses the challenge of establishing its meaning and scope, because various normative and jurisprudential instruments refer to it without defining it precisely. This lack of definition contrasts with the potential impact of due diligence on our discipline, if it were to become the measure of employer obligations in the employment relationship. We will try here to give it a coherent meaning by identifying its main characteristics and taking as a starting point these scattered legal texts. We also wonder whether labour law will be able to assimilate the concept or if it will give rise to profound modifications.

Keywords : Due Diligence, Human Rights at Work, Legal System, Principles of Labour Law.